



FONDATION DE LA PROVIDENCE

créée en 1817 - Reconnue d'utilité publique en 1853 et 1972
SIREN 330253493 - SIRET 33025349300028 - APE 9499 Z

Revalorisation des Taxes Foncières

Suite aux conséquences financières de la revalorisation des taxes Foncières évoquées dans les courriers du SGEN joints à ce mail et en concertation avec l'UDOGEC, le Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique et la Fondation de la Providence ont décidé la mise en place d'une cellule technique avec pour mission d'étudier ce sujet.

Par ailleurs, la complexité des contrôles à effectuer nous a amené à désigner la Fondation de la Providence, pour les biens dont elle est propriétaire, comme interlocutrice unique.

En conséquence, cette cellule établie sous la responsabilité de Sylvain FLEURY et avec l'appui d'un bénévole compétent dans cette matière fiscale, sera chargée de vérifier la correcte application de la réglementation nouvelle. Il s'agit en effet de contrôler pour chaque établissement l'intégralité des paramètres pris en compte par l'administration dans le calcul de la cotisation.

Cette cellule devra rendre compte de son travail fin juin 2018 et définir aussi la procédure à engager en cas de taxation excessive.

Pour la Fondation de la Providence
Jacques le POMELLEC

Pour la Direction de l'Enseignement Catholique
Philippe CLEAC'H